

# études

NUMERO 10

## SPORTS ÉQUESTRES EN PACA

> Un dynamisme porté par l'emploi et la formation

M A R S 2 0 0 7



MISSION RÉGIONALE D'OBSERVATION DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION



---

**Directeur de publication**

Jean-Claude Labranche

---

**Réalisation**

Anne-Sophie Dumortier

*En collaboration avec :*

Cécile Reveille-DonGradi

---

**Conception graphique - PAO**

Studio-Magellan

---

**Crédits photos**

Chantal Brunel

Frédérique Cheytion

Jean-Luc Marino

La mission régionale d'observation de l'emploi et de la formation des métiers de l'animation et du sport de Provence – Alpes – Côte d'Azur a pour vocation de mieux identifier ces secteurs et de les faire connaître auprès d'un large public. Depuis 2005 cette mission dispose d'un comité de pilotage. Dans ce cadre, la direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (DRTEFP), les comités régionaux olympiques et sportifs (CROS) de la région, le Fonds de Solidarité, les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA Agefos-PME et Uniformation), la direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) et le Conseil régional choisissent ensemble les thèmes d'études à mener.

Ainsi, pour l'année 2006, les problématiques emploi-formation du secteur équestre en région ont été étudiées, compte tenu de leur importance en région PACA. Cela répondait aux besoins d'une meilleure connaissance de la filière équine à un tournant de son histoire : les changements de statuts des centres équestres et la mise en place de nouvelles formations.

Les résultats présentés ici mettent en évidence l'accroissement des activités et des emplois permanents dans les métiers de l'enseignement et de l'animation équestres. Ils soulignent également la capacité d'adaptation des filières de formation.

Nous souhaitons que cette étude soit un réel outil d'aide à la décision pour l'ensemble des partenaires afin d'optimiser leurs actions.

**François MASSEY**

*Directeur régional  
de la Jeunesse,  
des Sports et  
de la Vie associative*

**Jean-Claude LABRANCHE**

*Directeur de l'ORM*

**Samia GHALI**

*Conseillère régionale  
Vice-présidente  
déléguée aux Sports,  
à la Jeunesse et  
à la Vie associative*

## **REMERCIEMENTS**

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont accepté de nous rencontrer pour nous parler du secteur, de leur métier, de leur passion.

Un merci tout particulier à Marie MOYA, représentante régionale du Groupement hippique national, pour son appui technique.

# SPORTS ÉQUESTRES EN PACA

> UN DYNAMISME PORTÉ PAR L'EMPLOI ET LA FORMATION

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>CHAPITRE 1 : L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ACTIVITÉS ÉQUESTRES EN RÉGION PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR</b> .....	<b>9</b>
<b>1. UNE ACTIVITÉ SPORTIVE ET DE LOISIRS DE PLUS EN PLUS PRATQUÉE</b> .....	<b>9</b>
PACA est la troisième région de France en nombre de licenciés .....	9
Les licenciés sont majoritairement des « juniors » .....	9
Ils participent à des activités organisées en clubs.....	10
La mise en œuvre de la pédagogie « douce » fidélise les licenciés .....	11
<b>2. UN SECTEUR QUI A SU S'ADAPTER</b> .....	<b>12</b>
Le secteur privé marchand domine.....	12
Les activités équestres proposées en région sont très diverses.....	13
Les établissements emploient en moyenne deux salariés permanents .....	15
L'embauche des enseignants et animateurs est prioritaire .....	16
<b>3. UNE OFFRE DE SERVICE EN CROISSANCE</b> .....	<b>17</b>
Le nombre de centres équestres augmente.....	17
Des emplois permanents de plus en plus nombreux .....	19
<b>CHAPITRE 2 : LES FORMATIONS ET DIPLÔMES LIÉS AUX ACTIVITÉS ÉQUESTRES</b> .....	<b>21</b>
<b>1. UNE FILIÈRE DE FORMATION RESTRUCTURÉE</b> .....	<b>21</b>
Les diplômes du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (MJSVA).....	21
D'autres certifications permettent aux cavaliers d'exercer à titre professionnel en centre équestre.....	22
Les habilitations des formations équestres .....	23
<b>2. DES PUBLICS VOLONTAIRES</b> .....	<b>23</b>
Le BAPAAT : outil d'insertion sociale et professionnelle .....	24
Les stagiaires BPJEPS : plus âgés et déjà diplômés .....	25
Plus de 150 diplômes sport équestre délivrés en 2005 en PACA .....	27
<b>3. UNE FILIÈRE D'INSERTION ?</b> .....	<b>28</b>
<b>4. UNE AUTRE VOIE D'ACCÈS AUX DIPLÔMES</b> .....	<b>30</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>32</b>
<b>MÉTHODOLOGIE</b> .....	<b>33</b>
<b>PERSONNES INTERVIEWÉES</b> .....	<b>34</b>
<b>LISTES DES CENTRES DE FORMATION</b> .....	<b>35</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>37</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>38</b>



## INTRODUCTION

*Il y a encore trente ans, le sport équestre était essentiellement basé sur les activités en manège, le saut d'obstacle et la compétition. La pédagogie dispensée était quasi militaire et élitiste. Cette situation reposait sur un reliquat du passé économique de la France, où les professionnels du cheval étaient concentrés dans quatre secteurs d'activité : l'armée, le commerce, l'agriculture et le transport.*

*Peu à peu, le secteur des sports équestres s'est organisé.*

*La convention collective de 1973 a été la première convention appliquée dans le monde sportif. En 1997, la création de la Fival (Fédération interprofessionnelle du cheval de sport, de loisir et de travail, reconnue par l'État en 2001) a permis au secteur de disposer d'outils de droit public et d'une extension des accords professionnels.*

*Le contexte économique et social a entre temps évolué, avec le développement des clubs dans les années soixante-dix :*

- *les activités équestres se sont davantage tournées vers des préoccupations d'ordres artistiques, culturels et sportifs. La Fédération française d'équitation est devenue la quatrième fédération sportive et la première en matière d'organisation de compétitions sportives ;*
- *l'éventail des activités équestres proposées par les structures s'est élargi : elles sont aujourd'hui principalement liées aux loisirs et à l'initiation en poney-club ;*
- *la demande sociale grandit et s'oriente vers un besoin de mieux connaître la nature et la vie animale, et non plus uniquement le succès sportif ;*
- *beaucoup de centres équestres deviennent de véritables entreprises qui tentent de s'autogérer. Les politiques d'aide à la création d'entreprise individuelle, la politique fiscale avantageuse et enfin le passage au statut agricole en 2005, ont conduit à un accroissement important du nombre d'établissements équestres du secteur privé.*

*Cette évolution a été portée par une adaptation des modes d'initiation aux activités équestres : les enseignants, les moniteurs d'équitation, les animateurs, ont pris une place prépondérante dans la vie du club.*

*Dans le même temps, la rénovation, pour la filière équine, des certifications du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports, accompagne ce développement de l'emploi et permet, notamment par le biais de la validation des acquis de l'expérience, de valoriser les métiers de l'animation et de l'enseignement des techniques équestres.*

### **EXTRAITS DE L'ARTICLE PARU DANS LA REF, LA REVUE DE L'ÉQUITATION, N° 71, CAHIER 1, JUILLET 2006.**

*« Le rapide tour d'horizon du monde du tourisme équestre, majoritairement européen, fait ressortir la place de la France et son rôle, justifié de leader. Ce rôle moteur ne s'applique pas seulement à l'équitation de pleine nature, mais à la plupart des secteurs de la fédération française. [...] Les efforts conjugués pour rassemblés et unir les différentes familles ont connu en 1999 leur point d'orgue. [...] Il n'avait pas été exorbitant que ceux qui animent, font vivre et prospérer la fédération, inventent, nourrissent et dispensent l'équitation sous toutes ses formes, à savoir les centres équestres, quelle que soit leur nature juridique, en soient les membres efficients. Si la Fédération française d'équitation (FFE) est passée de 250 000 à 513 000 licenciés en 15 ans, aucun miracle ne s'est produit pour autant. [...] Cette progression est le fruit d'un travail de fond mené à tous les niveaux, orchestré avec rigueur et pertinence, orienté par quelques réussites exemplaires [...] elle est le résultat d'une action menée dans les années quatre-vingt, contre vents et marées. » Hervé DELAMBRE.*



## CHAPITRE 1 : L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ACTIVITÉS ÉQUESTRES EN RÉGION PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR

### 1. UNE ACTIVITÉ SPORTIVE ET DE LOISIRS DE PLUS EN PLUS PRATIQUÉE

L'activité économique des centres équestres se développe grâce à l'accès d'un plus grand nombre de personnes aux activités de loisirs. Au cours de l'année 2005 la FFE a accueilli 28 855 licenciés supplémentaires (soit + 6 %). Cette croissance perdure en 2006, mais à un rythme moins soutenu (+ 1,9 %). Cette augmentation des effectifs des licenciés correspond à une diversification des activités. Sont ainsi proposés : l'équitation classique, le horseball, le ponygame, l'équitation western, le spectacle équestre, l'équitation de Camargue, l'équitation de tradition et de travail, les randonnées...

#### PACA est la troisième région de France en nombre de licenciés

La région compte 35 995 licenciés en 2006 et se classe en 3<sup>e</sup> position, derrière l'Île-de-France et Rhône-Alpes (tableau 1). Le nombre de licenciés progresse de 3 % (2 % en moyenne nationale). Cette croissance est moindre qu'entre 2004 et 2005, où PACA avait la plus forte évolution avec 10 % (6 % en moyenne nationale).

Sur les deux dernières années, l'augmentation du nombre de pratiquants (13,4 %) est la plus élevée de France (moyenne de 8 % sur la France entière). La région PACA est dans le peloton de tête des régions équestres.

TABLEAU 1 NOMBRE DE LICENCIÉS DE 2004 À 2006 POUR LES CINQ PREMIÈRES RÉGIONS

	Licenciés en 2004	Licenciés en 2005	Licenciés en 2006	Évolution du nombre de licenciés entre 2004 et 2006 (%)
Île-de-France	81 570	84 511	84 893	+ 4,1
Rhône-Alpes	42 462	44 967	47 011	+ 10,7
PACA	31 736	34 842	35 995	+ 13,4
Nord - Pas-de-Calais	28 280	29 759	30 415	+ 7,5
Pays de la Loire	25 383	27 392	28 581	+ 12,6
<b>France entière*</b>	<b>484 760</b>	<b>513 615</b>	<b>523 696</b>	<b>+ 8,0</b>

Source : FFE – Données annuelles 2004, 2005 et 2006 – Traitement ORM.

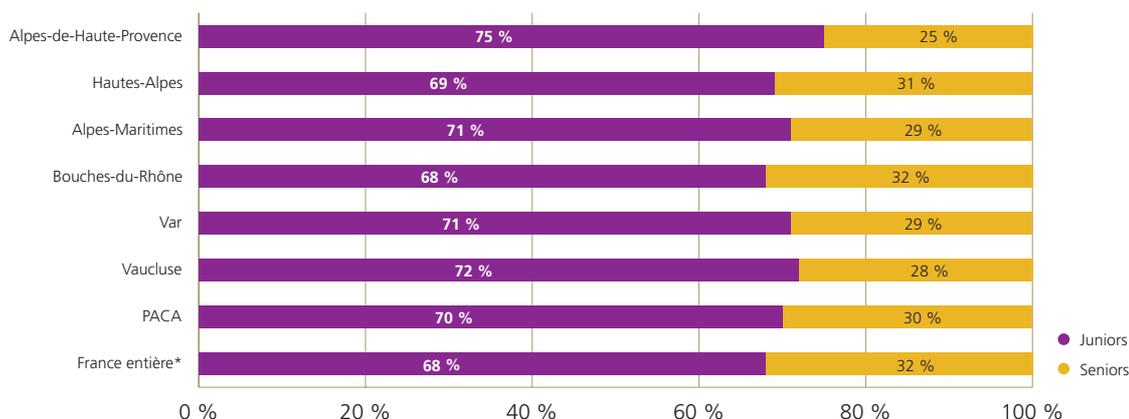
\* DOM et TOM compris.

#### Les licenciés sont majoritairement des « juniors »

70 % des licenciés (68 % en moyenne nationale, graphique 1) sont des « juniors » (jeunes de moins de 18 ans). Le département des Alpes-de-Haute-Provence enregistre jusqu'à 75 % de jeunes. Le développement des activités en clubs depuis les années 1970, en particulier pour les poney-club, en est la principale raison.



**GRAPHIQUE 1 RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES LICENCIÉS PAR ÂGE**



Source : FFE – Données annuelles 2006 – Traitement ORM.

\* DOM et TOM compris.

### Ils participent à des activités organisées en clubs

Les licenciés de la région PACA pratiquent essentiellement des activités en poney-club et cheval-club (tableaux 2 et 3). Le nombre de licenciés en tourisme équestre est, lui, en pleine expansion. La nature des activités est étroitement liée au développement de l'économie locale. Il reste ainsi un potentiel d'actions touristiques à développer, notamment en Côte d'Azur. Les départements alpins attirent un grand nombre d'amateurs de randonnées équestres sur des thèmes alliant l'écologie, la culture et la découverte de sites naturels de grande renommée.

**TABLEAU 2 RÉPARTITION RÉGIONALE DES LICENCIÉS SELON L'ACTIVITÉ CHOISIE**

	Poney-club (%)	Cheval-club (%)	Tourisme équestre (%)	Total des licenciés 2006
Alpes-de-Haute-Provence	46	26	28	1 907
Hautes-Alpes	26	31	43	1 606
Alpes-Maritimes	58	33	9	6 388
Bouches-du-Rhône	50	40	10	13 332
Var	38	49	13	7 390
Vaucluse	56	35	9	1 907
<b>PACA</b>	<b>48</b>	<b>39</b>	<b>13</b>	<b>35 995</b>
<b>France entière*</b>	<b>46</b>	<b>41</b>	<b>13</b>	<b>523 696</b>

Source : FFE – Données annuelles 2006 – Traitement ORM.

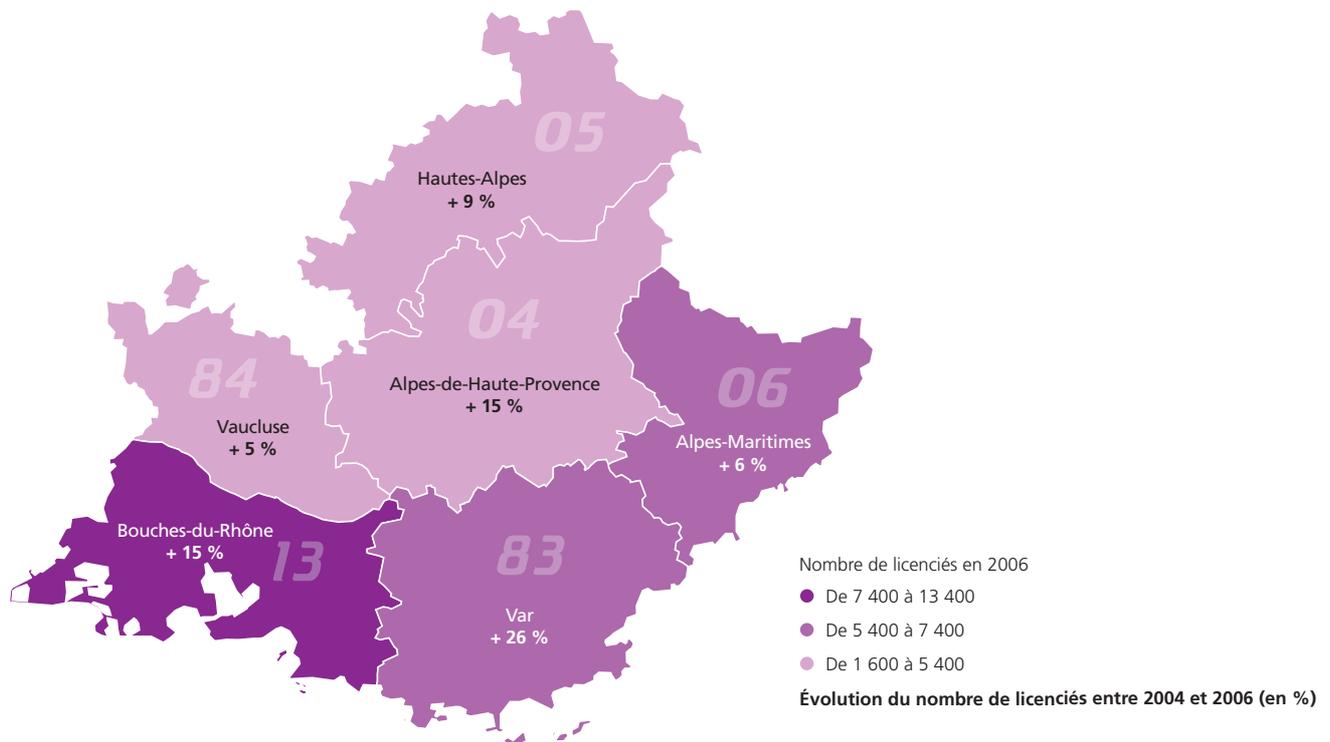
\* DOM et TOM compris.

**TABLEAU 3 COMPARAISON NATIONALE DES LICENCIÉS SELON L'ACTIVITÉ CHOISIE**

	Poney-club (%)	Cheval-club (%)	Tourisme équestre (%)	Total des licenciés 2006
Île-de-France	52	44	4	84 893
Rhône-Alpes	48	34	18	47 011
<b>PACA</b>	<b>48</b>	<b>39</b>	<b>13</b>	<b>35 995</b>
Nord - Pas-de-Calais	49	41	10	30 415
Pays de la Loire	51	34	15	28 581
Corse	32	43	25	2 555
Languedoc-Roussillon	44	40	16	21 126
Midi-Pyrénées	41	44	15	24 202
<b>France entière*</b>	<b>46</b>	<b>41</b>	<b>13</b>	<b>523 696</b>

Source : FFE – Données annuelles 2006 – Traitement ORM.

\* DOM et TOM compris.

**CARTE 1 RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES LICENCIÉS EN PACA DE 2004 À 2006**

Source : FFE – Données annuelles 2004, 2005 et 2006 – Traitement ORM.

Le développement du secteur des activités équestres concerne tous les départements de la région (carte 1). Néanmoins, le Var se distingue par un accroissement très marqué (+ 26 %) du nombre de licenciés. Le nombre de pratiquants et le nombre de structures augmentent également de façon importante dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Le sport équestre demeure très féminisé, en PACA comme sur la France entière : 81 % des licenciés sont des femmes (pour 78 % en moyenne nationale). Tous les départements sont au-dessus de la moyenne nationale. La mise en œuvre de la pédagogie dite « douce » a contribué à féminiser ce sport autrefois réservé aux hommes.

#### La mise en œuvre de la pédagogie « douce » fidélise les licenciés

Il y a une trentaine d'années, le secteur des sports équestres était construit sur les bases d'activités en manèges, de sauts d'obstacles et de compétitions. En termes de pédagogie, la filière équine a eu du mal à sortir d'un enseignement calé sur une discipline à la fois aristocratique, militaire et sportive, héritage d'une époque plus ancienne où le cheval était utilisé surtout dans l'armée.

Le développement des loisirs, accéléré par la réduction du temps de travail, a modifié la demande du public. Le besoin d'activités en lien avec la nature a relancé l'ensemble des sports de plein air, dont ceux liés à l'équitation. Parallèlement, les professionnels de l'animation équestre de la région ont promu « l'équitation éthologique » qui intègre l'étude du comportement du cheval dans son milieu naturel. Cette attention portée sur l'animal a pour objectif de mieux l'éduquer et d'obtenir sa confiance. Les risques d'incompréhension entre le cheval et le pratiquant en sont réduits, ce qui limite les accidents.



Les enseignants et animateurs ont fait évoluer la pratique, en développant des aspects ludiques qui permettent de fidéliser de nombreux jeunes dans les clubs de proximité. Ils ont également mis en œuvre des méthodes plus attractives pour les adultes.

Ce sport, autrefois réservé à une élite, est devenu une activité de plein air plus accessible à diverses catégories sociales et à tout âge. Les personnes pratiquent l'équitation pour leurs loisirs et non plus uniquement en tant que sport de compétition. La baisse des coûts de l'équipement du pratiquant a aidé à cette démocratisation.

La région est et restera attractive pour la pratique de l'équitation liée aux activités touristiques. Par ailleurs, la densité croissante de population génère une demande sociale constante pour les activités en club.

## 2. UN SECTEUR QUI A SU S'ADAPTER



**L'analyse de l'emploi est effectuée à partir des regroupements statistiques annuels de la Fédération française d'équitation (FFE) pour la Provence et la Côte d'Azur. Ces données englobent plus de 90 % des structures équestres de la région ce qui correspond environ à 98 % des employeurs. Les structures non affiliées à la FFE sont, dans la plupart des cas, de petits établissements ouverts pour la période estivale et dont la durée de vie est souvent limitée.**

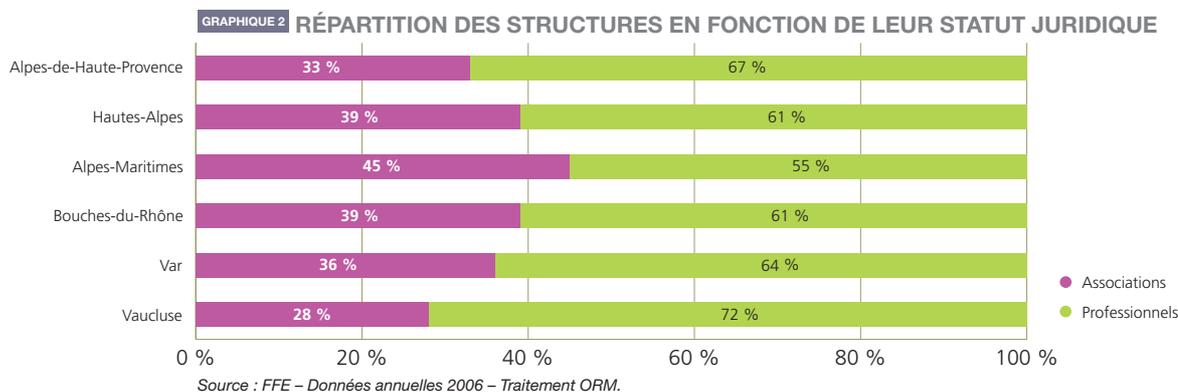
Avec 468 centres équestres affiliés à la FFE en 2006, Provence – Alpes – Côte d'Azur est la **3<sup>e</sup> région** en nombre d'adhérents, après l'Île-de-France et Rhône-Alpes. Dans un contexte de croissance des autres activités de plein air (canoë-kayak, voile, VTT...), le secteur équestre attire de plus en plus de personnes favorisant ainsi la création d'établissements et le développement de l'emploi.

### Le secteur privé marchand domine

Parmi les 468 clubs régionaux répertoriés :

- 63 % ont un statut privé marchand (principalement des entreprises individuelles). La FFE les nomme « les professionnels ». Ce sont les entrepreneurs individuels (dont les exploitants agricoles), les sociétés à responsabilité limitée (SARL) ou les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL) ;
- 35 % des structures ont un statut associatif (loi 1901) : ce sont les associations de cavaliers (certains établissements dispensant des formations) et les associations de concours hippiques ;
- le reste des clubs fait partie du secteur public. Il s'agit des centres équestres municipaux ou relevant d'établissements publics.

Les structures ayant une activité d'enseignement concentrent les deux tiers des emplois.



Dans les années 1970, les deux tiers des centres équestres étaient des associations régies par la loi de 1901. Aujourd'hui, la tendance est inverse (graphique 2). Le secteur privé marchand prédomine dans tous les départements, y compris dans les Bouches-du-Rhône et le Var où il était encore minoritaire il y a moins de cinq ans.

Cette surreprésentation des « professionnels » est marquée dans le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence où ils représentent plus des deux tiers des établissements. Elle est moindre dans les Alpes-Maritimes (55 %). À noter toutefois, que le secteur privé marchand et le secteur associatif sont complémentaires car leurs activités s'organisent souvent en partenariat.

### UN NOUVEAU STATUT POUR LA FILIÈRE ÉQUINE

La loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 confère à la plupart des activités de la filière équine le statut d'activité agricole. La filière bénéficie ainsi d'un statut économique, fiscal et social harmonisé.

L'article 63 du Code général des impôts est modifié :

« Sont considérés comme **bénéfices agricoles** de l'exploitation agricole, les **revenus qui proviennent des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques** en vue de leur exploitation dans les activités **autres que celles du spectacle** ».

L'article L 311-1 modifié du Code rural précise :

« Sont réputées agricoles [...] les activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle ».

Les centres équestres (cours, prise de pension, location pour la promenade et la randonnée) sont donc concernés par ces modifications législatives.

En sont exclus :

- les activités d'enseignement d'équitation sans fourniture de chevaux ;
- les spectacles équestres ;
- les propriétaires non éleveurs, non entraîneurs ;
- les prestataires de services : maréchal-ferrant, vétérinaire.

Les conséquences fiscales de ce changement de statut sont :

- l'application du taux de TVA à 5,5 % sur l'activité principale et ses activités accessoires ;
- l'exonération de la taxe professionnelle ;
- l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- l'imposition au titre des bénéfices agricoles.

### Les activités équestres proposées en région sont très diverses

Les deux activités essentielles des centres équestres en région sont le poney-club et le cheval-club. 80 % des structures complètent leurs ressources par une ou plusieurs autres activités telles que l'élevage, le tourisme équestre ou l'écurie de propriétaires (tableau 4, graphique 3).

Les autres clubs ne développent qu'une seule activité. Il s'agit majoritairement de poney-club ou de cheval-club. Un nombre très limité d'établissements a choisi de se spécialiser en tourisme équestre ou dans les écuries de propriétaires.



Six activités principales sont répertoriées par la FFE :

- le cheval-club ;
- le poney-club ;
- le tourisme équestre ;
- les écuries de propriétaires ;
- le commerce d'équidés ;
- la promotion de l'équitation au sein d'une entreprise.

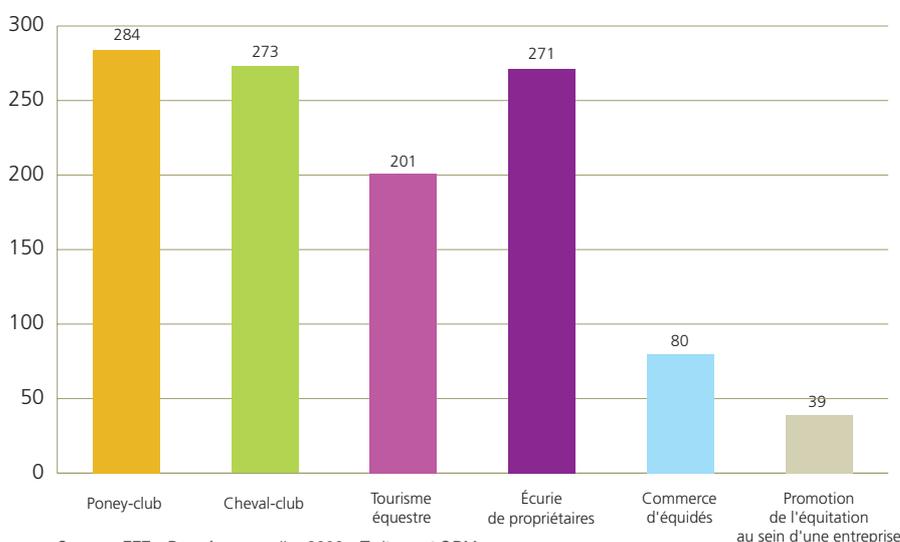
80 % des structures sont multi-activités.  
Un tiers font de l'élevage de chevaux, en plus des activités équestres.

**TABLEAU 4 RÉPARTITION DES STRUCTURES RÉGIONALES SELON LE NOMBRE D'ACTIVITÉS EXERCÉES**

Une activité	21 %	Principalement cheval-club ou poney-club et plus rarement, dans les Alpes, des structures exerçant uniquement le tourisme équestre.
Deux activités	19 %	Principalement cheval-club ou poney-club associé à une petite activité d'élevage.
Trois activités	22 %	Cheval-club ou poney-club associé au tourisme équestre (Provence) ou écurie de propriétaires (Côte d'Azur).
Quatre activités	24 %	Situation la plus répandue où sont associés les activités en manège (cheval-club ou poney-club) l'activité tourisme équestre et/ou l'écurie de propriétaires. L'élevage assure un revenu complémentaire.
Cinq activités	14 %	

Source : FFE – Données annuelles 2006 – Traitement ORM.

**GRAPHIQUE 3 LES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LES CENTRES ÉQUESTRES**



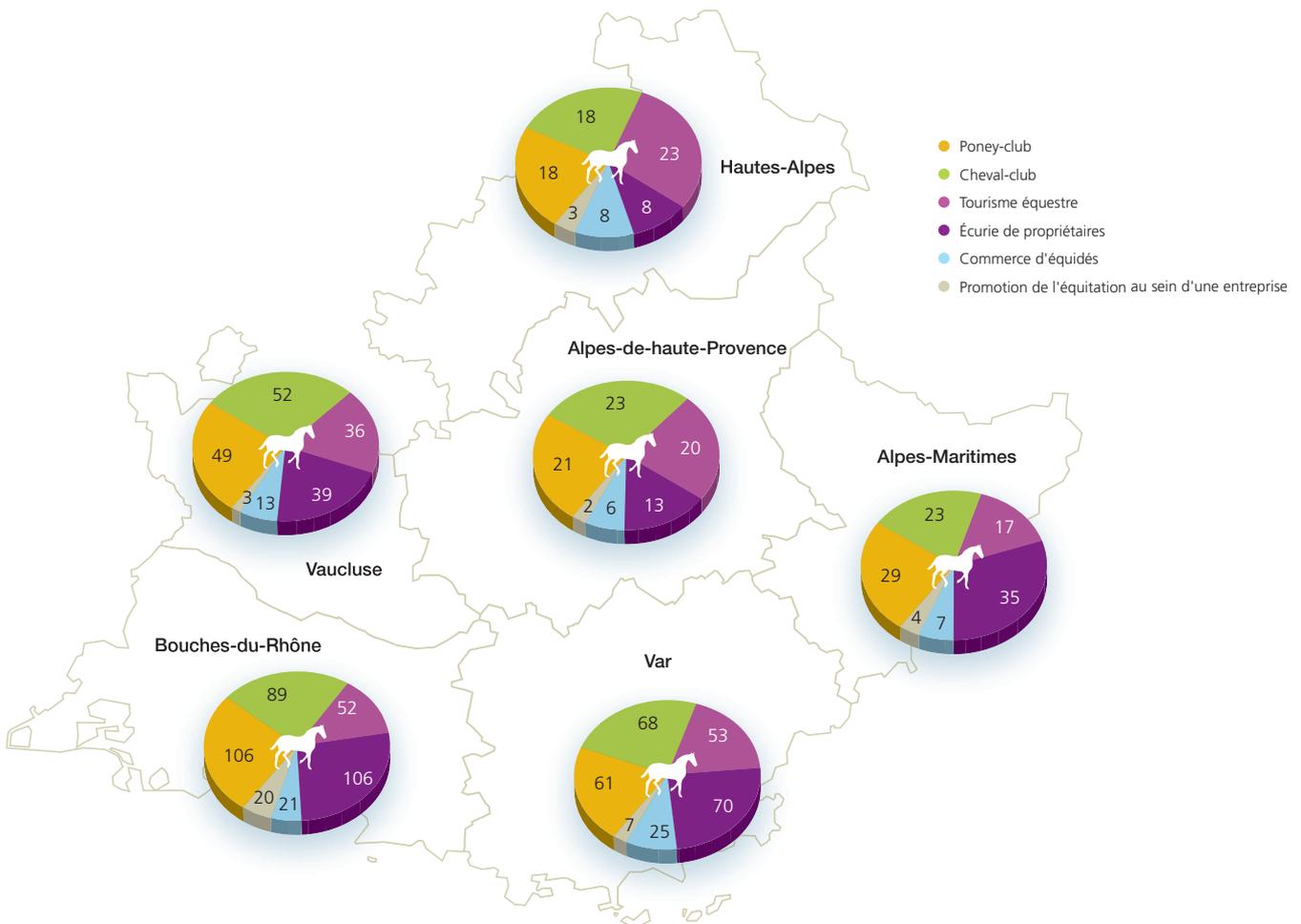
Source : FFE – Données annuelles 2006 – Traitement ORM.

Note de lecture : sur les 468 établissements de la région, 284 exercent une activité de poney-club, 273 ont une activité de cheval-club, etc. Les clubs étant à 80 % multi-activités, le total des activités est supérieur au total de structures.

Le tourisme équestre est très développé dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes, respectivement 24 % et 30 % des activités pour seulement 15 % dans les Bouches-du-Rhône ou dans les Alpes-Maritimes (carte 2). Il est devenu la première activité équestre des Hautes-Alpes, après le cheval-club et le poney-club. Dans le Var et les Alpes-Maritimes, le tourisme équestre n'a pas connu l'expansion souhaitée. D'une part, les structures exerçant dans ce domaine n'ont pas privilégié la pluriactivité et d'autre part la fermeture des massifs en été, dans le cadre de la prévention des incendies, limite les possibilités de randonnées.

Les centres équestres des départements de la frange maritime (Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes) se caractérisent davantage par une activité complémentaire d'écuries de propriétaires, ce qui recouvre globalement un quart à un tiers des activités. C'est l'occupation principale des centres équestres des Alpes-Maritimes.



**CARTE 2 RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES ACTIVITÉS ÉQUESTRES (en %)**

Source : FFE – Données annuelles 2006 – Traitement ORM.

### LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ÉQUESTRE

En France, le tourisme équestre s'est développé depuis une quarantaine d'années. Il mobilise environ un licencié « sports équestres » sur dix. Beaucoup de pratiquants de tourisme équestre sont cependant non licenciés, ou déjà licenciés en « équitation ». 65 000 licenciés et plus d'un million de pratiquants sont dénombrés en France. Les poney-club et cheval-club organisent volontiers, en été et durant les congés scolaires, des randonnées pour satisfaire la demande de leurs adhérents.

Le tourisme équestre ne se limite pas à la « balade ». Les clients exigent aujourd'hui une prestation de qualité (de l'encadrement, de la structure, de la cavalerie) associée à une démarche culturelle, écologique et de surveillance. La région a attiré un grand nombre d'amateurs de randonnées équestres sur ces thèmes, ainsi que pour ses atouts géographiques comme la découverte de sites naturels de grande renommée et le climat. Pour vivre de cette seule activité, il faut que le chef d'entreprise développe de vrais produits encadrés par des professionnels.

### Les établissements emploient en moyenne deux salariés permanents

En 2006, près d'une structure sur cinq n'a aucun salarié (graphique 4). Le gérant assume seul les soins des chevaux, la gestion et l'administration tout en poursuivant ses activités d'enseignement et d'animation.

Les petites structures d'un ou deux employés sont les plus largement représentées.

11 % des clubs ont au moins cinq salariés.

**GRAPHIQUE 4 RÉPARTITION DES STRUCTURES SELON LE NOMBRE DE SALARIÉS PERMANENTS EXISTANTS**



Source : FFE – Données annuelles 2006 – Traitement ORM.

Lecture : 19 % des structures régionales n'ont aucun salarié ; 4 % ont cinq emplois permanents.

S'ajoutent à ces effectifs permanents, les salariés saisonniers. Les études sur le suivi des stagiaires à l'issue de la formation du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) option sports équestres, montrent que la plupart d'entre eux accèdent facilement à un emploi avec un contrat à durée déterminée (CDD) de deux ou trois mois ou avec un contrat de saisonnier.

Le cumul de CDI à temps partiel constitue aujourd'hui une forme de stabilisation dans l'emploi, résultat d'une reconnaissance des compétences par les employeurs. Cette forme d'emploi prédomine dans les centres équestres, qui proposent de plus en plus d'activités tout au long de l'année.

*Une responsable de centre équestre précise : « Durant l'année, le salarié ne vient que deux ou trois jours par semaine pour assurer les cours et l'animation des ateliers d'enfants de CP (groupes de six enfants). Ces activités sont prédominantes en période scolaire. Par contre, pendant les vacances, le salarié travaille à temps complet car le centre propose des randonnées équestres. »*

L'importance du temps partiel tient au planning des établissements. Un poney-club ou un cheval-club type peut ainsi proposer :

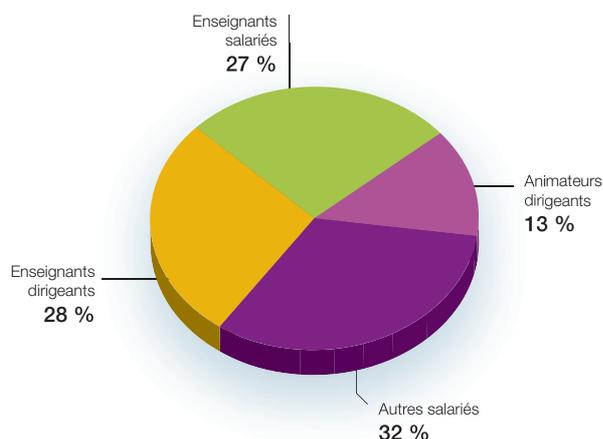
- des cours essentiellement les mercredis et les samedis ;
- des concours et des sorties les dimanches ;
- des stages et animations de quelques jours durant les vacances scolaires ;
- le travail de soin des chevaux en pension et les formations professionnelles tout au long de l'année ;
- des randonnées en été.

Toutes ces activités mobilisent le responsable de la structure, un enseignant animateur à mi-temps et si possible un palefrenier. Pour pouvoir vivre entièrement de leur métier, les salariés ont régulièrement besoin de compléter leur activité d'enseignement par un emploi dans un autre établissement équestre.

### L'embauche des enseignants et animateurs est prioritaire

Quatre types d'emplois sont répertoriés par la FFE (graphique 5) : les enseignants dirigeants, les enseignants salariés, les animateurs dirigeants et les autres salariés (cette dernière catégorie correspond globalement aux métiers hors enseignement comme celui de gérant, secrétaire, palefrenier, soigneur).

GRAPHIQUE 5 NATURE DES EMPLOIS DANS LES STRUCTURES



Source : FFE – Données annuelles 2006 – Traitement ORM.

Les salariés embauchés en priorité sont les personnels d'encadrement dits « productifs » (animateurs et enseignants). En complément de leurs occupations d'encadrement ils ont aussi comme attribution le soin des chevaux.

Ce n'est que dans un deuxième temps, quand l'activité devient plus importante que la structure recrute du personnel administratif ou un palefrenier soigneur.



## 3. UNE OFFRE DE SERVICE EN CROISSANCE

### Le nombre de centres équestres augmente

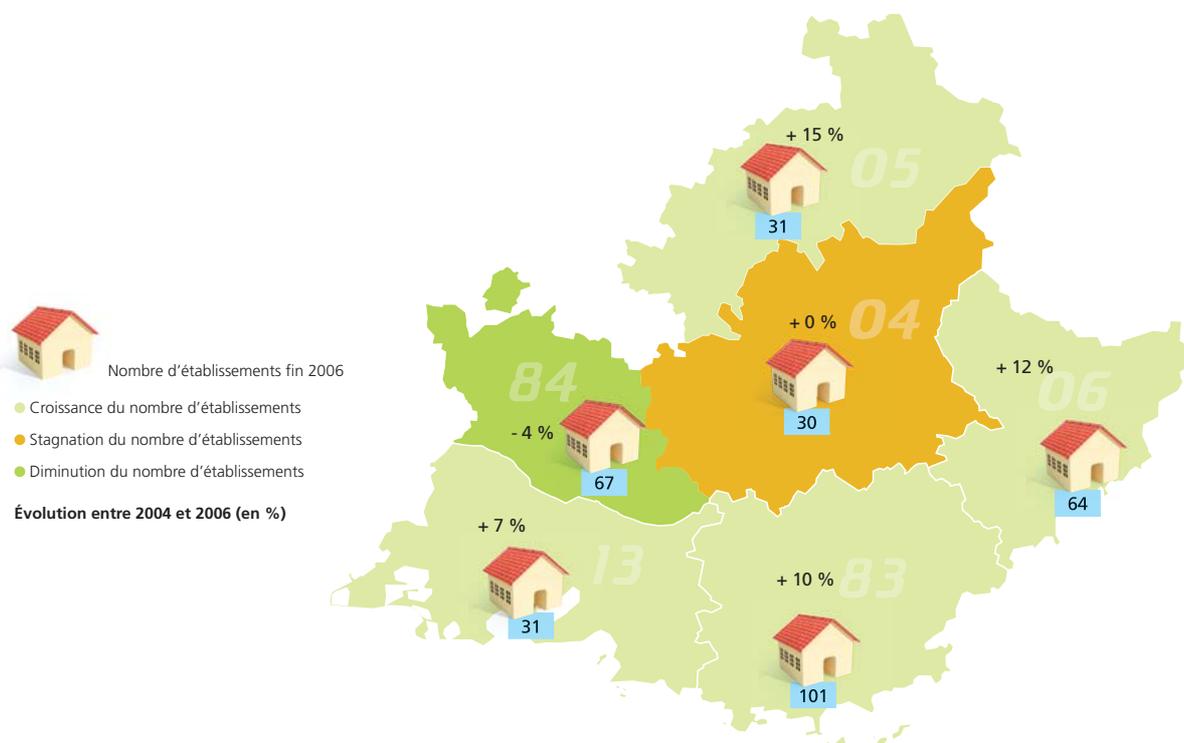
Au cours des dix dernières années, la forte augmentation du nombre de licenciés, l'élargissement de l'éventail d'activités liées à l'équitation, le développement du tourisme équestre, l'amélioration du statut fiscal des structures, ont contribué à la croissance de l'emploi dans la région. La pratique de l'équitation devrait poursuivre son développement avec de nouvelles activités comme l'équithérapie.

#### UNE NOUVELLE ACTIVITÉ : L'ÉQUITHÉRAPIE

Titulaire d'un BEES 1 d'équitation, une psychologue intervient plusieurs fois par semaine dans un centre équestre pour accompagner des enfants handicapés. La relation au cheval est un facteur d'épanouissement. Être en selle, maintenir son équilibre et suivre le pas du cheval permettent de travailler la motricité et la coordination des mouvements. Régulièrement, elle organise des promenades à cheval avec trois ou quatre enfants. En complément, elle intervient dans les écuries de propriétaires pour faire travailler les chevaux.

Entre 2004 et 2006, le nombre de centres équestres s'est accru de plus de 6 % en région (carte 3). Cette augmentation est surtout marquée dans les départements des Alpes-Maritimes, du Var et dans les Hautes-Alpes.

**CARTE 3 RÉPARTITION DES STRUCTURES SUR LA RÉGION PACA**



Source : FFE – Données annuelles 2004 et 2006 – Traitement ORM.



Le dynamisme des poney-club a permis la démocratisation du sport équestre. Les éducateurs ont su fidéliser les jeunes à l'équitation grâce à la mise en œuvre d'une pédagogie dite « douce ». Ceux de la région ont été particulièrement innovateurs dans ce domaine.

*Selon une professionnelle de la formation : « La Provence a été précurseur en termes de pédagogie. Pascal Marry, cadre technique et sportif de la région PACA a mis en place les premières formations de moniteurs et chevaux de Camargue. [...] Il a adapté l'apprentissage aux nouvelles demandes de loisirs. C'était une vraie formation didactique, avec un intérêt porté à l'homme et au cheval. Il a travaillé sur la motivation des cavaliers, sur une pédagogie de l'équilibre. Même l'équitation de travail est devenue un jeu. »*

*Un autre professionnel de la formation précise : « Il y a trente ans, on tournait en rond dans un manège et on passait les sauts d'obstacles. Les militaires à la retraite donnaient les cours : pédagogie stricte avec un fort abandon. Aujourd'hui, on a évolué vers une pédagogie douce pour un tas d'activités ludiques (ponygame, jeux d'équipe, voltige, attelage, horseball, randonnée, amazone...). Pascal Marry a très vite rallié le mouvement poney à cette pédagogie qui privilégie le plaisir. »*

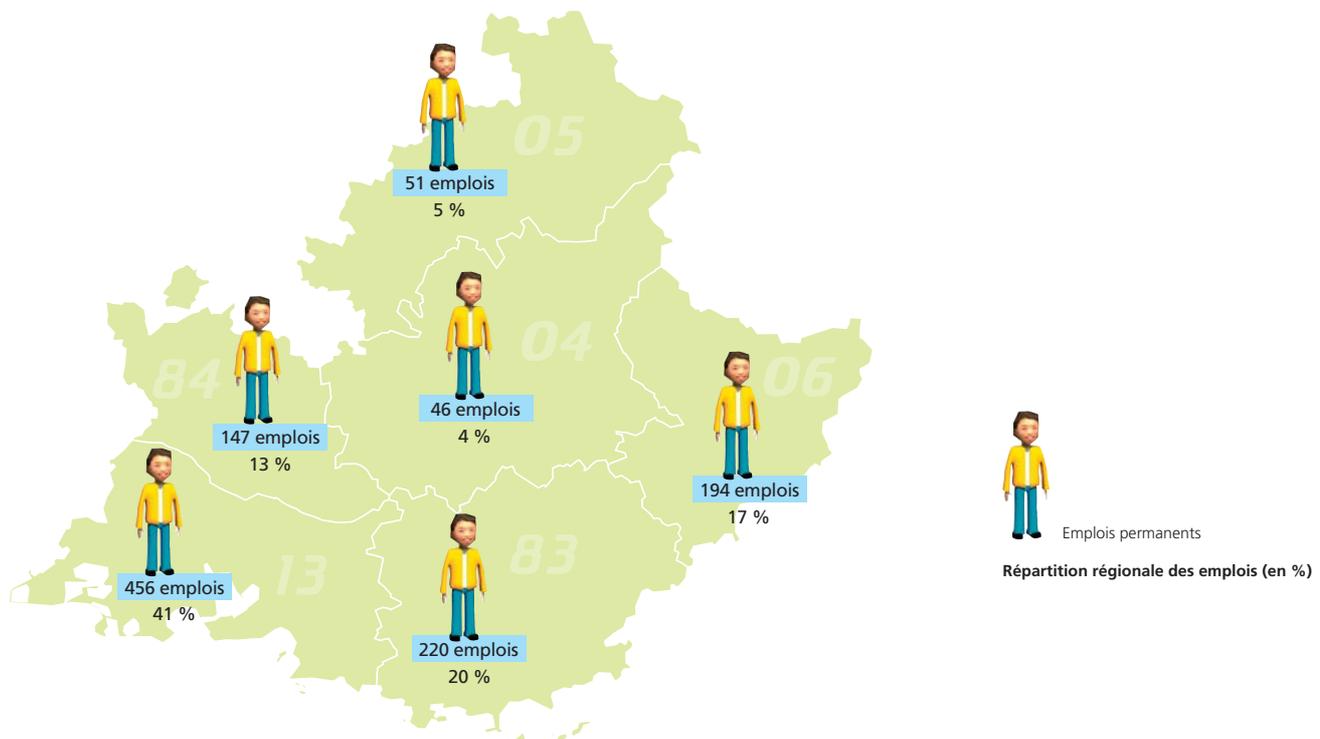
Les éducateurs sportifs et les animateurs adaptent leurs offres de service aux nouvelles attentes du public : pratique d'un sport, mais aussi découverte de la nature et du patrimoine régional. Le centre équestre peut jouer un rôle de lien social (rencontres de pratiquants de toutes conditions sociales) et parfois même de « centre de village », dans les départements ruraux.

Les créations d'entreprise sont nombreuses mais les arrêts d'activité demeurent fréquents si la structure repose sur une seule personne et une seule activité. Être polyvalent (en gestion et en encadrement) et être au service de tous les types de publics (initiés et non initiés) sont les deux atouts majeurs de viabilité des entreprises. Aujourd'hui, les structures sont à caractère plus pérenne qu'il y a dix ans, les gérants étant mieux formés. Toutefois, cette fonction de gérance connaît un turn-over important, en particulier chez les femmes qui, dans un souci de recherche d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, peuvent être amenées à vendre le centre, changer de métier, voire arrêter leur activité.

### Des emplois permanents de plus en plus nombreux

En 2002, 866 emplois étaient comptabilisés dans la région. Cet effectif passe à 1 114 en 2006 (carte 4), soit une augmentation de 28,6 % en quatre ans. Les embauches en contrats saisonniers ou en contrats à durée déterminée ne sont pas répertoriées.

CARTE 4 LES EMPLOIS PERMANENTS PAR DÉPARTEMENT EN 2006



Source : FFE – Données annuelles 2006 – Traitement ORM.

80 % des centres équestres sont employeurs. Le secteur privé marchand est davantage enclin à embaucher que les associations de cavaliers, dont seulement 55 % d'entre elles ont des salariés.

La politique d'allègement des démarches administratives et sociales encouragée par la fédération a facilité la création de petites structures. L'évolution récente du statut juridique et fiscal des centres équestres permet le développement de l'emploi salarié. Cette croissance des emplois correspond à une augmentation des activités des structures.



La mobilité des salariés est importante dans le secteur équestre. La durée moyenne d'emploi sur un même poste est évaluée à six ans. À l'issue de cette période, beaucoup d'animateurs et d'enseignants ressentent la nécessité d'évoluer en changeant d'emploi ou en créant une structure. Ainsi, en plus des créations d'emploi, le turn-over crée un besoin de main-d'œuvre permanent qui permet aux nouveaux diplômés de trouver facilement un emploi à la sortie de la formation. En revanche, ces rotations posent la question de la réinsertion et de la reconversion d'une partie des animateurs ou enseignants.



Une enseignante en équitation assure des cours dans un centre équestre le mercredi et le samedi. Le dimanche, elle accompagne parfois les sportifs dans les compétitions. Durant les vacances scolaires, elle travaille à temps plein en organisant des stages pour les enfants ainsi que des animations. À certaines périodes de l'année, elle peut être amenée à remplacer la gérante du centre. Ces activités cumulées occupent la moitié de son temps.

Pour le compléter, elle propose ses services aux propriétaires ou aux écuries de propriétaires. Elle y fait travailler les chevaux et contribue à leur dressage.

## CHAPITRE 2 : LES FORMATIONS ET DIPLÔMES LIÉS AUX ACTIVITÉS ÉQUESTRES

La formation est un facteur de modernisation des centres équestres et un moyen de valorisation des compétences pour les gérants et les salariés.

Différents niveaux et disciplines du sport équestre, comme l'équitation classique, mais aussi l'attelage, les équitations de travail, le tourisme équestre, le spectacle équestre, sont proposés en PACA. Ils concernaient pour l'année 2006, près de 200 personnes.

### 1. UNE FILIÈRE DE FORMATION RESTRUCTURÉE

#### Les diplômes du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (MJSVA)

Les assistants sont généralement titulaires d'un brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT), de niveau V. Ils participent à la préparation et la réalisation des activités, les adaptent au public, et ce, avec un animateur. Ils ne sont pas autonomes et ne peuvent encadrer seuls un groupe. Le BAPAAT représente le premier niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement des activités sportives et socioculturelles. Deux supports techniques équestres sont proposés pour la formation : l'équitation et la randonnée.

Les accompagnateurs de randonnées équestres sont le plus souvent titulaires du BAPAAT, associé au brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA), option activités hippiques, spécialité d'accompagnement de randonnée équestre (arrêté du 14 septembre 1993). L'association de la certification BEPA (ministère en charge de l'agriculture) et de celle du BAPAAT (ministère en charge de la jeunesse et des sports) est le seul cas de biculturalisation. À compter de la session d'examen 2007, cet arrêté est abrogé. Le nouveau BEPA rénové option « activités hippiques » intégrera trois spécialités « soigneur, aide-animateur », « cavalier d'entraînement » et « maréchal-ferrant ». Il existe des passerelles entre le BPJEPS, les BEPA activités hippiques et les baccalauréats professionnels du secteur équin (arrêté du 9 août 2004).

Les animateurs et enseignants : « Nul ne peut enseigner, animer, entraîner ou encadrer contre rémunération une activité physique ou sportive, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon régulière, saisonnière ou occasionnelle s'il n'est titulaire d'un diplôme comportant une qualification définie par l'État et attestant de ses compétences en matière de protection des pratiquants et des tiers » (article 43 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000).

Le brevet professionnel de la jeunesse des sports et de l'éducation populaire (BPJEPS) de niveau IV, est le niveau pivot de l'encadrement et de l'animation sportive. Créé en 2001, le BPJEPS spécialité activités équestres a remplacé le brevet d'État d'éducateur sportif 1<sup>er</sup> degré (BEES 1) option activités équestres. Quatre mentions sont proposées en région : équitation, tourisme équestre, équitation western, équitation de tradition et de travail (la mention attelage n'est pas mise en œuvre). En 2005 dans la région PACA pour le sport équestre, le BPJEPS a totalement remplacé le BEES 1.

Les assistants (BAPAAT) de niveau V.



Les animateurs et enseignants (BPJEPS) de niveau IV.

## LE BREVET PROFESSIONNEL

Ce diplôme se compose de 10 unités capitalisables (UC) :

- UC 1, 2, 3 et 4, communes à tous les brevets professionnels de la jeunesse et des sports ;
- UC 5, 6 et 7, spécifiques à la discipline, préparant à l'animation équestre, à l'encadrement d'un groupe et à la mobilisation des connaissances nécessaires pour conduire une activité ;
- UC 8 et 9, relatives à la conduite d'une action éducative et la maîtrise des techniques en lien avec la mention choisie (équitation, tourisme équestre) ;
- UC 10, une unité capitalisable d'adaptation régionale à l'emploi.

Exemples de contenu de l'UC 10 sports équestres au niveau régional :

- être capable de participer à la conception et à la réalisation d'un spectacle ou une manifestation équestre (Bouches-du-Rhône et Var) ;
- être capable d'intervenir sur du bétail en liberté (Hautes-Alpes) ;
- être capable d'encadrer et communiquer en anglais dans le cadre d'une activité équestre (Vaucluse et Bouches-du-Rhône) ;
- être capable de maîtriser la pratique du ski-joering et d'encadrer cette activité dans un milieu sécurisé (Hautes-Alpes) ;
- être capable de participer au développement de la structure par la mise en place d'une activité technique : l'équitation éthologique (Bouches-du-Rhône) ; être capable de conduire une activité de guidage à cheval en situation, sur des thèmes de la faune, de la flore et du patrimoine (Var) ;
- être capable d'intégrer une activité complémentaire d'élevage de chevaux et/ou de poneys (Alpes-de-Haute-Provence et Var) ;
- être capable d'encadrer une activité auprès d'un public handicapé (Var)...



Les fonctions de coordination et d'encadrement (DEJEPS), de niveau III.

Les cadres sportifs (BEES 2), de niveau II.

Les fonctions de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans le secteur pourront être attestées par le futur diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif » (DEJEPS), de niveau III. Il n'est pas encore mis en œuvre pour la filière équestre.

Les cadres sportifs, directeurs techniques de club ou entraîneurs nationaux sont titulaires du brevet d'état d'éducateur sportif 2<sup>e</sup> degré (BEES 2), de niveau II. La formation commune est dispensée en région (sous forme de contrôle continu des connaissances). La formation spécifique est réservée aux sportifs de haut niveau. Les titulaires d'un niveau IV en sport équestre, depuis au moins deux ans, peuvent passer l'examen spécifique en candidats libres, à l'École nationale d'équitation, à Saumur.

### **D'autres certifications permettent aux cavaliers d'exercer à titre professionnel en centre équestre**

Le certificat de qualification professionnelle « animateur soigneur assistant » (CQP ASA) est destiné en priorité aux cavaliers. Deux supports techniques sont proposés : équitation et tourisme équestre.

Les CEP (capacités équestres professionnelles) et les CQP sont adossés directement à la convention collective « sports équestres ». Il existe trois CEP.

Le CEP 1 est niveau d'exigences préalables pour l'entrée en formation au CQP ASA (niveau V).

Le CEP 2 est le niveau d'exigences préalables pour l'entrée en formation dans la mention équitation (ou tourisme équestre) de la spécialité « activités équestres » du BPJEPS. C'est le niveau de compétences exigé pour la délivrance du CQP ASA.

Le CEP 3 est le niveau de compétences pour la correspondance de l'unité capitalisable 9 de la mention équitation (ou mention tourisme équestre) de la spécialité « activités équestres » du BPJEPS.

Les brevets fédéraux d'animateur poney (BAP), d'accompagnateur tourisme équestre (ATE), et de guide de tourisme équestre (GTE). Pour ceux qui souhaitent devenir professionnels, ils donnaient la possibilité de faire de l'accompagnement : le BAP vient d'être remplacé par le CQP ASA.

Il existe également des stages réservés aux professionnels pour améliorer la technique d'enseignement. Ils sont régulièrement organisés par la commission formation des comités régionaux d'équitation.

### Les habilitations des formations équestres

Les habilitations sont délivrées par la DRDJS PACA aux vues de la qualification pédagogique des formateurs et de la constitution d'un dossier. L'habilitation est donnée pour une session, dans un organisme de formation.

Le nombre de places offertes en PACA en formation BPJEPS sport équestre est le plus important de l'ensemble du territoire. Les organismes de formation sont progressivement entrés dans la phase de rénovation, impliquant l'obtention d'habilitation à former et à certifier.

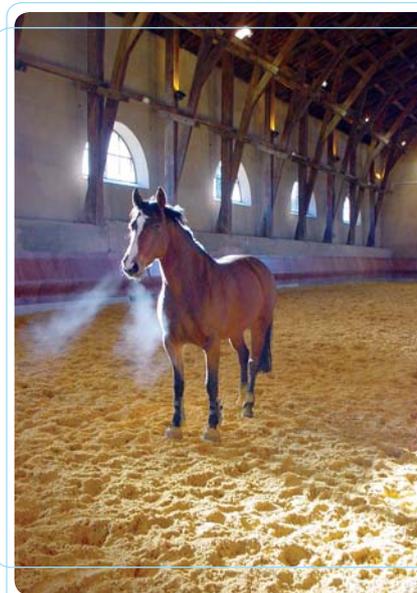
L'année 2004 marque la mise en place des nouvelles sessions de formation au BPJEPS et le passage progressif du BEES 1 au BPJEPS. Dans ce cadre, six formations sont habilitées. Elles sont uniquement organisées en Provence Alpes. En 2005, 13 sessions BPJEPS sont ouvertes sur la région, dont une dans le Var. En 2006, 16 sessions sont proposées (tableau 5). Les formations se développent dans le Var, mais restent encore inexistantes dans les Alpes-Maritimes. C'est l'année de stabilisation de l'organisation régionale de la formation en activités équestres. Le choix des options pour le BPJEPS (UC 8 et 10) s'élargit : l'option « western » s'ajoute aux options « équitation » et « tourisme équestre ».

Les habilitations pour les formations BAPAAT restent stables sur la même période. Une formation propose l'option « loisirs du jeune et de l'enfant » avec le support technique « poney » et l'autre se concentre sur l'option « pleine nature » avec le support technique de randonnée équestre.

**TABLEAU 5 18 SESSIONS DE FORMATION HABILITÉES EN 2006-2007**

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse
BAPAAT				1		1
BPJEPS	2	2		5	4	3

Source : DRDJS – Données 2006-2007 – Traitement ORM.



Pour le BPJEPS :

- 9 formations option « équitation » ;
- 6 formations option « tourisme équestre » ;
- 1 formation option « équitation western ».

## 2. DES PUBLICS VOLONTAIRES

La région disposant d'une offre de formation importante, de nombreux stagiaires issus d'autres régions s'y inscrivent. À l'issue de la formation, certains restent en PACA pour exercer leur activité professionnelle. Pour raisonner la capacité d'accueil en formation, il est nécessaire de tenir compte de cette dynamique. L'offre de formation s'apprécie au regard des perspectives d'emploi et non pas du public régional qui la fréquente.

Des jeunes femmes inactives ou au chômage, souvent peu diplômées sont en formation BAPAAT.

### **Le BAPAAT : outil d'insertion sociale et professionnelle**

Deux formations BAPAAT (avec une option sports équestres) ont été habilitées en 2005 et ont rassemblé 20 stagiaires. Parmi eux, douze sont apprentis.

Le public le plus fréquent dans les formations équestres est celui de jeunes filles en difficulté d'insertion orientées par les missions locales. La majorité des stagiaires entrent après avoir suivi un parcours professionnel ou scolaire difficile. Les stagiaires ont environ 20 ans. Tous étaient inactifs ou étudiants avant d'entrer en formation. 80 % ont un niveau V de formation et 20 % possèdent au moins un baccalauréat ou diplôme équivalent. L'effectif est très féminisé (un seul homme). Le choix de suivre une formation dans le secteur équestre n'est pas un choix par défaut. Il fait suite à une ou plusieurs expériences professionnelles, bénévoles ou sportives.

L'accès à la formation n'est pas systématique. Un entretien préalable, associé à un niveau technique minimum (galop 4 ou galop 6) sont exigés. Vouloir faire de sa passion un métier n'est pas suffisant. Lors de l'entretien, la connaissance du milieu équestre, la solidité du projet professionnel et la motivation sont des atouts majeurs.

Ces conditions d'admission limitent sensiblement les abandons en cours de formations qui sont, ici, inférieurs à 10 % des effectifs de départ.

Cette formation, alternant heures de cours et heures de travail en structures équestres, permet à la plupart des stagiaires de retrouver la confiance qu'ils pouvaient avoir perdue et de construire un parcours professionnel. À la fin de la formation, les trois quarts obtiennent le diplôme.

Dans la région, le BAPAAT est parfois associé au brevet d'études professionnelles agricoles, spécialité accompagnement de randonnées équestres : 12 stagiaires sur 20 suivent cette double formation, ce qui leur permet ensuite de poursuivre leur parcours dans le secteur agricole ou dans le secteur de l'animation.

À l'issue de la formation, les diplômés trouvent facilement un emploi, mais il est souvent de quelques mois ou à temps partiel. Ce sera un CDD, rémunéré au SMIC comme c'est le cas de la majorité des emplois offerts aux diplômés de niveau V. Au bout d'un an ou deux, beaucoup changent de poste, soit parce que le contrat se termine, soit pour évoluer professionnellement.

Les passionnés construisent leur parcours professionnel au sein du secteur en devenant techniciens, animateurs ou enseignants. Le BAPAAT étant insuffisant pour exercer le métier d'animateur ou d'enseignant, dès que les salariés en ont l'opportunité, ils optent pour la reprise d'études. Les BPJEPS sport équestre ou éventuellement loisirs tout public, sont alors privilégiés.

Les sortants qui choisissent d'entrer en formation BPJEPS sont nombreux (8 sur 20) mais, pour suivre ce cursus, ils attendent d'avoir une connaissance du métier suffisante. Certaines promotions ont enregistré jusqu'à 75 % des diplômés BAPAAT ayant choisi de passer un BPJEPS. Dans le sport équestre, le BAPAAT peut alors servir de préformation pour les personnes souhaitant poursuivre leur cursus en BPJEPS, mais qui n'en n'ont pas encore les capacités techniques et scolaires ou, tout simplement, la maturité.

Malgré quelques difficultés liées au manque de savoirs de base, ils obtiennent ce diplôme (en deux ans, en moyenne) avec de bonnes connaissances professionnelles.



De plus en plus de diplômés BAPAAT souhaitent accéder à une formation en BPJEPS.

### Les stagiaires BPJEPS : plus âgés et déjà diplômés

En 2005-2006, 193 stagiaires étaient inscrits dans une formation BPJEPS dans l'une des spécialités équestres (tableau 6). Parmi eux, 20 % étaient originaires d'un département hors PACA (principalement de la région Languedoc-Roussillon). Ce sont les centres de formation du Vaucluse qui les accueillent.

Pour les stagiaires hors région, mais aussi pour ceux qui résident loin du centre de formation, se posent les problèmes d'accueil, de suivi et d'hébergement.

**TABLEAU 6 NOMBRE DE STAGIAIRES EN FORMATION BPJEPS**

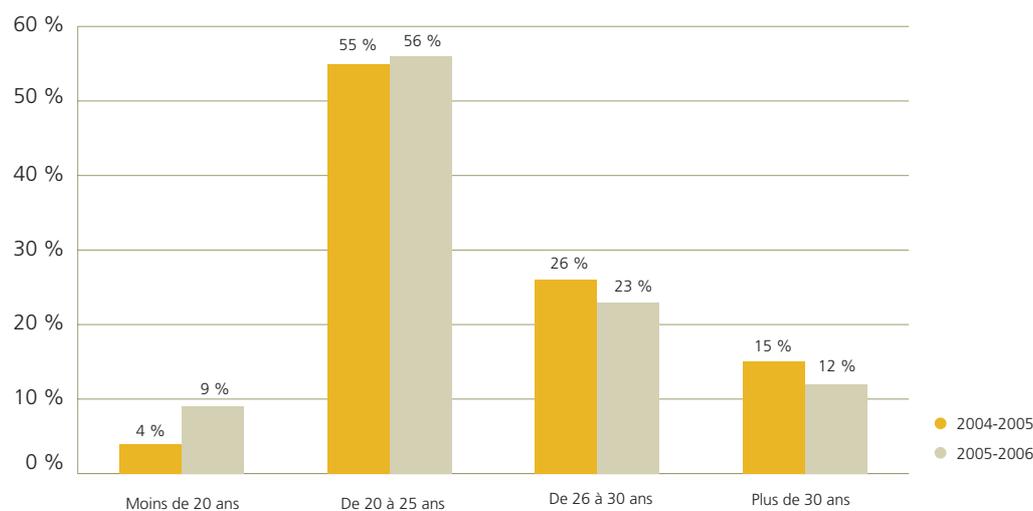
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Languedoc-Roussillon	Autres	Total
2004-2005	7	15	4	45	7	17	14 (13 %)	2	111
2005-2006	9	9	12	68	15	41	28 (14,5 %)	11	193

Source : ORM – Enquêtes annuelles du suivi des stagiaires en formation Jeunesse et Sports.

### Des jeunes femmes de 24 ans en moyenne

Les effectifs 2005-2006 comptaient 76 % de femmes (82 % en 2004-2005).

**GRAPHIQUE 6 RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR TRANCHE D'ÂGE**



Source : ORM – Enquête annuelle du suivi des stagiaires en formation Jeunesse et Sports.

L'âge moyen des stagiaires est de 24 ans et demi (graphique 6). Les formés BPJEPS sports équestres (comme l'ensemble des formés sportifs) sont plus âgés que leurs homologues des formations initiales de niveau équivalent telles que le baccalauréat professionnel ou d'autres brevets professionnels. Ils ont le plus souvent eu une expérience professionnelle avant d'entrer en formation. La connaissance du métier et la maturité nécessaires au travail d'encadrement sont souhaitées pour entrer en formation, ce qui explique cette différence d'âge.

### Des formés souvent bacheliers

En 2005-2006, près des deux tiers des stagiaires étaient au moins bacheliers (tableau 7). Ils sont de plus en plus nombreux à avoir suivi un cursus universitaire avant l'entrée en BPJEPS.



**TABLEAU 7 NIVEAU SCOLAIRE À L'ENTRÉE EN FORMATION**

	Inférieur au bac (%)	Bac (%)	Études supérieures (%)	Total (%)
2004-2005	44	46	10	100
2005-2006	38	46	16	100

Source : ORM – Enquêtes annuelles du suivi des stagiaires en formation Jeunesse et Sports.

Les candidats à la formation ont une bonne connaissance technique de la discipline (titulaires du galop 6), mais leurs connaissances sur le métier d'animateur ou d'enseignant sont plus limitées. Ceux qui veulent faire de leur passion du cheval un métier en négligeant le côté « animation » sont alors déçus. De même, le rythme soutenu des cours et des stages en centres équestres peut en décourager certains. Les tests et entretiens d'entrée permettent de mieux positionner les candidats face à leur projet professionnel. Dès lors, les taux d'abandons en cours de formation sont rares.

### Un stagiaire sur deux issus directement d'un système de formation

La plupart des stagiaires sortent du système scolaire (lycée ou université) et plus d'un tiers sont demandeurs d'emploi avant l'entrée en formation (tableau 8). Il faut souligner la croissance du nombre de stagiaires en situation d'emploi. En 2005-2006, le quart des stagiaires ayant une expérience professionnelle possédait déjà un BAPAAT et souhaitait évoluer vers un emploi d'animateur.

**TABLEAU 8 ACTIVITÉ AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION**

	2004-2005 (%)	2005-2006 (%)
Formation initiale (apprentis 2 <sup>e</sup> année, étudiants, lycéens, stagiaires)	57	50
(dont apprentissage)	(38)	(16)
En emploi	4	12
Sans emploi	39	38
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

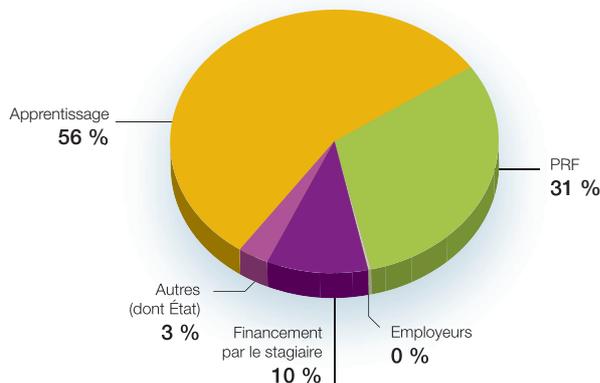
Source : ORM – Enquêtes annuelles du suivi des stagiaires en formation Jeunesse et Sports.

### Le niveau IV au centre des financements régionaux

En 2005-2006, les dispositifs les plus mobilisés ont été l'apprentissage et le programme régional de formation (PRF) en faveur des demandeurs d'emploi géré par la Région (graphique 8). La part de l'apprentissage est en diminution, celle du PRF en augmentation par rapport à 2004-2005 (graphique 7).

Les financements employeurs (via le congé individuel de formation, le CIF) s'accroissent tout en restant marginaux (4 %). De plus en plus de stagiaires doivent financer eux-mêmes les frais de scolarité, faute de statut leur donnant accès aux aides. Ceci génère parfois des abandons en cours de formation.

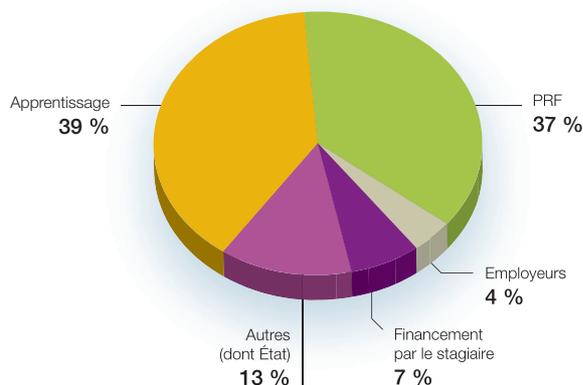
**GRAPHIQUE 7 RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DES FORMATIONS EN 2004-2005**



Source : ORM – Enquêtes annuelles du suivi des stagiaires en formation Jeunesse et Sports.



GRAPHIQUE 8 RÉPARTITION DES FINANCEMENTS EN 2005-2006



Source : ORM – Enquêtes annuelles du suivi des stagiaires en formation Jeunesse et Sports.

« Le point sur le BPJEPS » - Résumé de l'article paru dans *la REF, La revue d'équitation* n° 65 de janvier 2006, restituant les débats engagés dans les ateliers organisés lors des journées pédagogiques nationales.

- Il existe une grande diversité entre les régions en matière de type de relation avec la DRDJS. Le rôle des commissions paritaires régionales de l'emploi des entreprises équestres (CPRE EE) diffère et la mise en place des formations en alternance ne se réalise pas dans les mêmes conditions.
- Les professionnels sont encouragés à intégrer les CPRE EE afin de rester acteur de la formation. Ils agissent ainsi en relation avec les organismes de formation et les DRDJS.
- Des points positifs à l'arrivée du BPJEPS sont soulignés : le changement de diplôme remotive et favorise l'investissement dans la formation de personnes qui n'y avaient pas accès.
- Il est souligné l'importance d'apprendre aux futurs enseignants animateurs à mettre en place des activités économiques intéressantes. « On ne peut pas former à toutes les disciplines nouvelles, mais il faut créer l'envie et la curiosité ».
- Est pointée l'augmentation des coûts de formation BPJEPS liée à l'évaluation, au suivi administratif, aux transports pour le stagiaire.

### Plus de 150 diplômes sport équestre délivrés en 2005 en PACA

2005 est la première année de délivrance du BPJEPS (tableau 9). Les femmes représentent 79 % des effectifs.

Le délai moyen entre l'entrée en formation et la délivrance du diplôme a été de 18 mois.

TABLEAU 9 NOMBRE DE DIPLÔMÉS EN SPORT ÉQUESTRE EN 2005

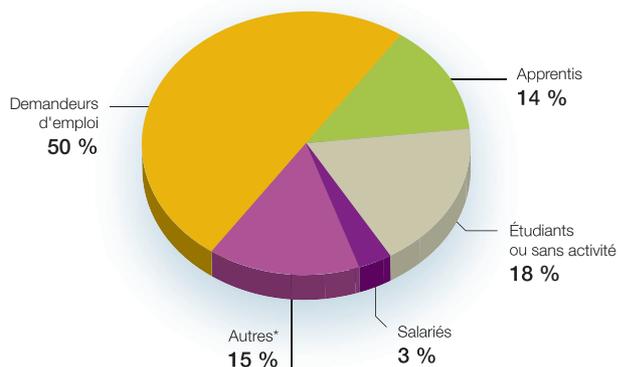
Spécialités/options	Hommes	Femmes	Total
BEES 1 Activités équestres	23	84	107
BEES 2 Activités équestres		1	1
BPJEPS Activités équestres			
Mention équitation	9	29	38
Mention tourisme équestre	2	9	11
Mention western		1	1
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>124</b>	<b>158</b>

Source : DRDJS – Données 2005 – Traitement ORM.

### 3. UNE FILIÈRE D'INSERTION ?

À l'entrée en formation, cinq stagiaires sur dix étaient demandeurs d'emploi (graphique 9). Il n'en restait plus que deux sur dix un an après la sortie (graphique 10). Ce changement est globalement positif, puisqu'il illustre le passage du statut de demandeur d'emploi ou inactif au statut de travailleur, salarié, indépendant ou saisonnier.

GRAPHIQUE 9 SITUATION À L'ENTRÉE EN FORMATION DES STAGIAIRES 2004-2005

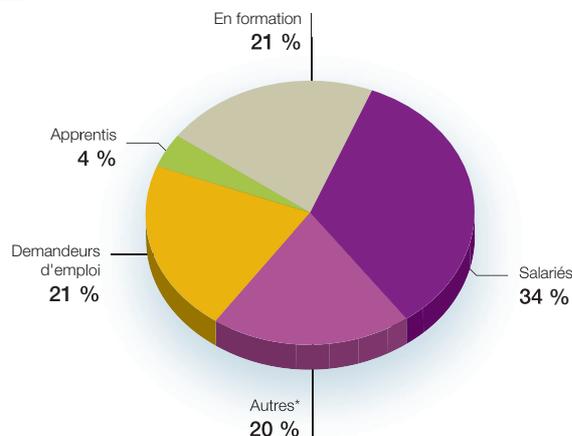


Source : ORM – Enquête annuelle 2006 du suivi des stagiaires en formation Jeunesse et Sports en 2004-2005.

\* La catégorie « autres » englobe les travailleurs indépendants, les saisonniers et les autres situations professionnelles.



GRAPHIQUE 10 SITUATION UN AN APRÈS L'ENTRÉE EN FORMATION



Source : ORM – Enquête annuelle 2006 du suivi des stagiaires en formation Jeunesse et Sports en 2004-2005.

\* La catégorie « autres » englobe les travailleurs indépendants, les saisonniers et les autres situations professionnelles.

À la fin du cursus de formation, en juin, il est aisé de trouver un emploi à temps complet car la période estivale démarre. Les activités de tourisme équestre (par exemple : randonnées, balades culturelles de découverte de la faune et de la flore, tourisme vert...) sont nombreuses et les activités en poney-club augmentent. Cet emploi n'est cependant pas durable.

Dès septembre, les maintiens en emploi à temps complet sont plus rares et il faut cumuler plusieurs contrats pour pouvoir vivre du métier d'animateur. Le temps partiel est fréquent : les salariés alternent les cours en poney-club et les activités pour les écoles maternelles et primaires, les classes vertes. Il arrive parfois que le salarié connaisse plusieurs périodes de chômage.

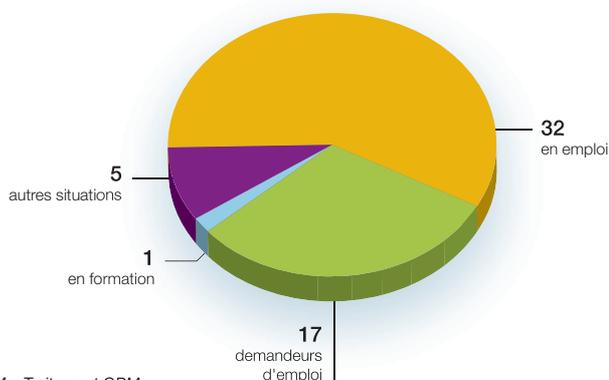
### ENQUÊTE 2007 SUR L'INSERTION DES DIPLÔMÉS 2005-2006 DE NIVEAU IV EN ACTIVITÉS ÉQUESTRES

127 diplômés « activités équestres » sont recensés (99 femmes et 28 hommes). Seules 55 personnes (soit 42,5 % de l'effectif total) ont répondu à l'enquête de suivi sept mois après l'obtention du diplôme. L'échantillon est trop faible pour en tirer des conclusions générales. Mais ces résultats permettent de mettre en avant quelques caractéristiques du marché du travail dans les « activités équestres », à savoir l'importance des travailleurs indépendants, des CDD en début de carrière et la relation forte entre le diplôme et l'emploi exercé. Le faible taux de réponse est en partie dû au changement d'adresse du stagiaire, ce qui incite à penser que parmi les formés originaires des autres régions, certains y sont retournés.

#### Près de six sortants sur dix sont en emploi

Parmi les 55 répondants, 32 sont en emploi et 17 sont au chômage.

#### GRAPHIQUE SITUATION D'EMPLOI EN 2006

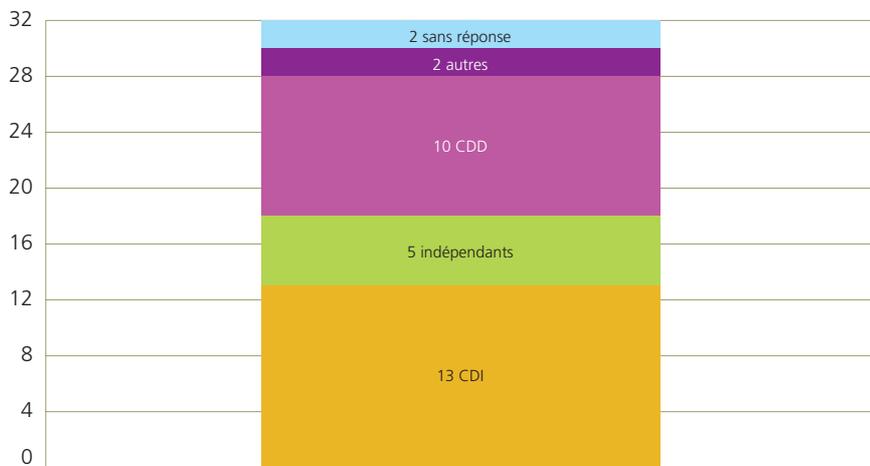


Source : DRDJS, ORM – Traitement ORM.

#### Le premier emploi est en relation directe avec le diplôme

Plus des trois quarts des répondants ont un emploi en relation directe avec le diplôme obtenu et 16 % ont un emploi en lien avec les compétences acquises à travers le diplôme. Seules deux personnes travaillent dans un univers très différent du secteur équestre.

#### GRAPHIQUE TYPE DE CONTRAT OBTENU



Effectif selon le type de contrat

Source : DRDJS, ORM – Traitement ORM.



Cet emploi est durable pour 18 d'entre eux.

La moyenne d'âge des diplômés en emploi est de 30 ans.

### Plus de la moitié des demandeurs d'emploi ont travaillé plusieurs mois dans le sport équestre

La moyenne d'âge des dix-sept demandeurs d'emploi est de 24 ans. Ils sont plus jeunes que les personnes en emploi. Parmi eux, trois sont en cours de création d'entreprise. Huit personnes ont travaillé durant les douze derniers mois mais sans obtenir de CDI. Cinq personnes n'ont pas eu d'activité professionnelle depuis la fin de formation. Les autres n'ont pas répondu à la question.

### Un secteur où les créations d'entreprise individuelle sont courantes

Parmi la catégorie « autres », trois personnes ont créé leur entreprise. Au total (demandeurs d'emploi et autres situations), les créations d'entreprise représentent 10 % des projets des diplômés (6 sur 52).

## 4. UNE AUTRE VOIE D'ACCÈS AUX DIPLÔMES

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit inscrit dans la loi de modernisation sociale de 2002 qui permet, à toute personne engagée dans la vie active, de faire valider les acquis de son expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification.



La demande de VAE se fait sur la base d'un dossier (retrait gratuit auprès des DDJS ou DRDJS) comportant deux parties :

- la première permet à l'administration de vérifier si le candidat remplit les conditions d'accès (état civil, parcours scolaire, durée d'activité de 2 400 heures sur une durée de 36 mois cumulés en lien direct avec le diplôme visé) ;
- la seconde partie permet au candidat de présenter son expérience et ses motivations. Le candidat peut demander un accompagnement pour construire ce dossier. Cet accompagnement coûte 300 €, mais une prise en charge est possible selon le statut et la situation du demandeur.

En 2006, treize dossiers ont été soumis au jury de PACA (tableau 10). Les hommes sont plus nombreux à déposer des dossiers, alors qu'ils sont minoritaires dans la profession.

**TABLEAU 10 DOSSIERS VAE TRAITÉS EN 2006 POUR LE BPJEPS ACTIVITÉS ÉQUESTRES**

Mention	Femmes	Hommes	Total
Western	1	6	7
Équitation de travail et de tradition	1	1	2
Tourisme équestre	3	1	4
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>13</b>

Source : DRDJS PACA – Recensement annuel des candidats VAE.

Le jury est composé à part égale de formateurs et cadres techniques dont la moitié au moins sont des agents de l'État, et de professionnels du secteur d'activité, à parité, employeurs et salariés désignés sur propositions des organisations représentatives.

Il prend la décision de valider ou non le diplôme sur la base des éléments présentés dans le dossier. L'entretien oral avec le candidat n'est pas systématique. Il est effectué sur demande du candidat ou du jury.



Parmi les 13 dossiers traités, 7 ont obtenu la totalité du diplôme et 3 ont validé partiellement leur diplôme (tableau 11).

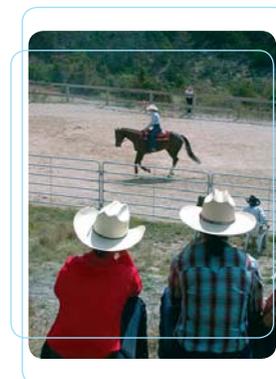
**TABLEAU 11 DÉCISIONS DU JURY EN 2006 POUR LE BPJEPS ACTIVITÉS ÉQUESTRES**

Mention	Avis favorable (7)		Avis défavorable (3)		Validation partielle (3)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Western		2	1	2		2
Équitation de travail et de tradition	1	1				
Tourisme équestre	2	1			1	
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

Source : DRDJS PACA – Recensement annuel des candidats VAE.

Trois demandes ont reçu un avis défavorable. Les principales raisons mentionnées sont :

- les expériences présentées par le candidat ne sont pas de nature à développer les compétences reconnues par le diplôme visé ;
- l'absence de description des activités présentées par le candidat rend impossible le repérage des compétences requises ;
- l'insuffisance du nombre d'activités décrites ainsi que l'absence de description des procédures mises en oeuvre rendent impossible le repérage des compétences requises.



Pour faciliter la construction et la lecture des dossiers VAE, notamment dans le cadre du BPJEPS, une déclinaison régionale entre les DRDJS et les commissions paritaires pour l'emploi des entreprises équestres a été discutée en mars 2005. Dans ce cadre, l'École nationale d'équitation (ENE) a organisé deux journées de réunion d'harmonisation des jurys VAE. L'idée était aussi de multiplier les passerelles entre les différentes certifications de niveau V, émises soit par l'État (le BAPAAT), soit par la fédération (l'ATE et le BAP).



## CONCLUSION

Durant ces dernières années, les activités équestres se sont développées sur tout le territoire régional, offrant ses services à un public plus large en termes d'âge et de milieu social. Chaque département a profité de la dynamique locale pour développer de nouvelles activités. Bien que la croissance du nombre de licenciés ralentisse légèrement, le seuil de développement n'est certainement pas atteint.

Parallèlement à cette augmentation du nombre de pratiquants, la professionnalisation des enseignants et animateurs d'équitation s'est accentuée. Les professionnels ont eu la volonté de mettre la formation au centre de leurs préoccupations, pour qu'elle soit plus adaptée aux contraintes économiques du secteur. Les commissions régionales de formation ont ainsi participé à la rénovation des BPJEPS, et proposent dès cette année des CQP.

Les diplômes des activités équestres sont accessibles dès le niveau V jusqu'au niveau II de formation. Ils sont ouverts à un public très diversifié grâce, notamment, aux aides accordées par le Conseil régional dans le cadre du « service public régional de formation permanente et de l'apprentissage ». Les employeurs financent, eux aussi, de plus en plus de contrats individuels à la formation.

Les diplômés trouvent du travail à la sortie de la formation, mais leur stabilisation dans l'emploi reste pré-occupante. Les comités régionaux concentrent aujourd'hui leurs efforts sur la pérennisation des postes qui semble possible dans un contexte économique favorable au secteur équestre.

Le secteur des activités équestres se développe en PACA parce qu'il répond aux aspirations des populations et des touristes. Ce développement est lié à la diversification des services offerts, mais aussi à l'amélioration de la qualité des prestations. Pour préserver cette dynamique, il importe de consolider l'emploi, une finalité qui peut être atteinte plus facilement maintenant que le système éducatif offre un large panel de certifications appropriées aux évolutions du secteur.

## MÉTHODOLOGIE

Cette étude est basée sur une exploitation quantitative de données issues de plusieurs sources :

- données annuelles de la Fédération française d'équitation (FFE) ;
- données des enquêtes annuelles de suivi des stagiaires en formation Jeunesse et Sports, région PACA, menées par la DRDJS puis l'ORM ;
- données annuelles sur les diplômés de la DRDJS PACA, traitées par l'ORM ;
- données annuelles des sessions de formation habilitées par la DRDJS PACA, traitées par l'ORM ;
- données de l'enquête 2007 sur l'insertion des diplômés de la DRDJS PACA 2005-2006 de niveau IV, menée par la DRDJS et ORM ;
- données sur les candidats à la VAE de la DRDJS PACA, traitées par le service VAE – DRDJS PACA.

L'analyse qualitative des 16 entretiens réalisés en 2006, en région PACA a enrichi ce travail statistique.

## PERSONNES INTERVIEWÉES

- Guylène BRUN, stagiaire BPJEPS et responsable d'un centre équestre (04).
- Olivier CHAPUIS, coordinateur, Comité régional d'équitation Provence (13).
- Frédérique CHEYTION, stagiaire BPJEPS et salariée en centre équestre (04).
- Alain COLBERT, responsable des formations équestres au CFA Louis Giraud à Carpentras (84).
- Franck DAVID, président de la commission formation du Comité régional Provence et professionnel reconnu de la filière, Puyricard (13).
- Pascale FALANGA, professeur de sport au CREPS PACA site d'Aix-en-Provence et cadre technique national à la Fédération française d'équitation (13).
- Anne-Marie GAUTIER, responsable de l'organisme de formation Cefter (05).
- Éric GILLY et Florence PASSET du CFPPA de Carmejane à Forcalquier (04).
- Élisabeth LECLOUX, conseillère technique et sportive au CREPS Boulouris et responsable du centre équestre du Centaure à Besse-sur-Issole (83).
- Robert LEYRET, directeur du centre équestre Les trois fers à Saint-Raphaël (83).
- Jean-Luc MARINO, responsable de la Cité du cheval à Tarascon (84).
- Marie MOYA, membre de la commission paritaire régionale pour l'emploi des entreprises (CPRE EE), représentante régionale du Groupement hippique national (syndicat employeur), responsable du centre équestre Équisud et de la formation BPJEPS, à Avignon (84).
- Christian PAULEVE, conseiller technique et sportif à la DRDJS PACA (13).
- Christian ROMANO, coordonnateur des formations, AOF (13).
- Jack VOYNEAU, stagiaire BPJEPS, associé et salarié d'un centre équestre (04).

## LISTES DES CENTRES DE FORMATION

### • Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT)

#### Loisirs de pleine nature

##### CFA Louis Giraud

BP 274  
84208 Carpentras Cedex  
Lieu de formation : Carpentras

#### Support technique

Randonnée équestre  
Activités de découverte de l'environnement  
Poney

#### Loisirs du jeune et de l'enfant

##### Poney club Le Fare

Route des Aubes  
13400 Aubagne  
Lieu de formation : Aubagne

#### Support technique

Poney

### • Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)

#### Activités équestres

##### CEFTER PACA

Les Faysses  
05110 Barcillonette  
Lieu de formation : Barcillonette

#### UC 10

EC\* de maîtriser la pratique du ski-joering dans un milieu sécurisé.  
EC de participer à l'encadrement d'une activité découverte du ski-joering dans un milieu sécurisé.

---

##### CCI du Pays d'Arles

La Cité du cheval quartier Kilmaine  
13150 Tarascon  
Lieu de formation : Tarascon

EC de participer à la conception et à la réalisation d'un spectacle équestre.

---

##### CFA Futur O Sud – CFA d'Arles

7 rue de la République  
13002 Marseille  
Lieu de formation : Var

EC de participer à la conception et à la réalisation d'un spectacle équestre.

---

##### CFA Louis Giraud

BP 274  
84208 Carpentras Cedex  
Lieu de formation : Carpentras

EC de communiquer en anglais dans le cadre de l'activité équestre.

---

##### CFPPA Carmejane

Couvent des Cordeliers – Bd des Martyrs  
04300 Forcalquier  
Lieu de formation : Forcalquier

EC d'intégrer une activité complémentaire d'élevage de chevaux et/ou de poneys au sein d'une structure équestre.

---

##### Club hippique Aix-Marseille

Av. du club hippique d'Aix-Marseille  
Chemin des cavaliers  
13090 Aix-en-Provence  
Lieu de formation : Aix-en-Provence

EC de participer au développement de la structure par la mise en place d'une activité technique : l'équitation éthologique.

\* EC veut dire être capable.

### Activités équestres

#### Équisud centre équestre d'Avignon

Île de la Barthelasse  
1083 chemin du Montblanc  
84000 Avignon  
Lieu de formation : Avignon

### UC 10

EC d'accueillir et d'animer une séance en anglais.

---

#### Stade équestre du Centaure

Route de Sainte Anastasie  
83890 Besse-sur-Issole  
Lieu de formation : Besse-sur-Issole  
EC d'organiser une compétition de club.

EC d'organiser un spectacle de club.

---

#### Prépa-Sports

285 Rue du Docteur Aynaud  
13857 Aix-en-Provence  
Lieu de formation : Aix-en-Provence

EC d'organiser une animation de structure par la création de manifestations équestres.

---

#### CEFTER PACA

Les Faysses  
05110 Barillonette  
Lieu de formation : La Palud sur Verdon

EC d'intervenir sur du bétail en liberté.

---

#### Capter formation

Le Mas de recaute  
84360 Lauris  
Lieu de formation : Lauris

EC de conduire une action d'animation en anglais.

---

#### CFA Futur O Sud – CFA d'Arles

7 rue de la République  
13002 Marseille  
Lieu de formation : Var

EC d'encadrer une activité auprès d'un public handicapé.  
EC de conduire une activité de guidage à cheval en situation, sur les thèmes de la faune, la flore et le patrimoine.

---

#### CFA Louis Giraud

BP 274  
84208 Carpentras Cedex  
Lieu de formation : Carpentras

EC de communiquer en anglais dans le cadre de l'activité équestre.

---

#### CFPPA Carmejane

Couvent des Cordeliers – Bd des Martyrs  
04300 Forcalquier  
Lieu de formation : Forcalquier

EC d'intégrer une activité complémentaire d'élevage de chevaux et/ou de poneys au sein d'une structure équestre.

---

#### Centre de formation La Grenouillère

Mas de la Grenouillère  
13460 Saintes-Maries-de-la-Mer  
Lieu de formation : Saintes-Maries-de-la-Mer

EC d'animer une activité de tourisme équestre avec un public anglophone.

## BIBLIOGRAPHIE

- *La filière cheval PACA*, Parcours, septembre 2005.
- LAGRIFFOUL Christiane, *Étude sur le dispositif régional de formation dans le secteur du cheval*, Carif-Oref Midi-Pyrénées, septembre 2002.
- *Les chiffres-clefs de la filière cheval en France*, les Haras nationaux, août 2005.
- *Emploi et formation dans la filière équine en Basse-Normandie*, Errefom Basse-Normandie, janvier 2006.
- MALHERBE Patrick et SLIMANI Hassen, *La relation « formation-métier » dans le secteur de l'encadrement des activités équestres – Conditions d'apprentissage et insertion professionnelle des stagiaires des BEES 1 dans les Pays de la Loire*, novembre 2002.
- DUMORTIER Anne-Sophie, « Semestriel Animation et Sports en région PACA », n° 6, ORM, décembre 2006.
- *La REF, La revue de l'équitation*, n° 61, septembre 2005.
- *La REF, La revue de l'équitation*, n° 63, novembre 2005.
- « Journées pédagogiques nationales », *La REF, La revue de l'équitation*, n° 65, janvier 2006.
- « L'équitation, le sport qui galope », *La REF, La revue de l'équitation*, n° 69, mai 2006.
- *La REF, La revue de l'équitation*, n° 71, Cahier 1, juillet 2006.
- *La REF, La revue de l'équitation*, n° 75, novembre 2006.

## GLOSSAIRE

**ATE** : accompagnateur tourisme équestre.

**BAP** : brevet d'animateur poney.

**BAPAAT** : brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien.

**BEES 1** : brevet d'État d'éducateur sportif 1<sup>er</sup> degré.

**BEES 2** : brevet d'État d'éducateur sportif 2<sup>e</sup> degré.

**BEPA** : brevet d'études professionnelles agricoles.

**BPJEPS** : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

**CDD** : contrat à durée déterminée.

**CDI** : contrat à durée indéterminée.

**CIF** : congé individuel de formation.

**CEP** : capacité équestre professionnelle.

**CEP 1, 2 et 3** : capacités équestres professionnelles 1, 2 et 3.

**CP** : cours élémentaire.

**CPRE EE** : commission paritaire régionale de l'emploi des entreprises équestres.

**CQP** : certificat de qualification professionnelle.

**CQP ASA** : certificat de qualification professionnelle « animateur soigneur assistant ».

**CROS** : comité régional olympique et sportif.

**DDJS** : direction départementale de la Jeunesse et des Sports.

**DRDJS** : direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports.

**DEJEPS** : diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

**EURL** : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

**ENE** : École nationale d'équitation.

**FFE** : Fédération française d'équitation.

**Fival** : Fédération interprofessionnelle du cheval de sport, de loisir et de travail.

**GTE** : guide de tourisme équestre.

**MJRSA** : ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

**OPCA** : organisme paritaire collecteur agréé.

**PACA** : Provence – Alpes – Côte d'Azur.

**PRF** : programme régional de formation.

**SARL** : société à responsabilité limitée.

**SMIC** : salaire minimum interprofessionnel de croissance.

**TVA** : taxe sur la valeur ajoutée.

**UC** : unité capitalisable.

**VAE** : validation des acquis de l'expérience.

**VTT** : vélo tout terrain.

## Déjà parus dans cette collection

### N° 1

Animation socioculturelle et sportive  
en région Provence - Alpes - Côte d'Azur,  
activités, emploi et qualifications, marché du travail

Juin 2002

### N° 2

Typologie des modes sectoriels de gestion des qualifications  
en Provence - Alpes - Côte d'Azur,  
> Une analyse statistique "multivariée" de 87 secteurs d'activité

Juillet 2002

### N° 3

Les technologies de l'information et de la communication  
en région PACA  
> Une analyse des métiers et de la gestion des ressources humaines

Octobre 2003

### N° 4

Développement économique, emplois et qualifications  
sur le pourtour de l'étang de Berre  
> Les actes de la journée d'échanges du 23 janvier 2003  
à l'INMF AFPA d'Istres

Novembre 2003

### N° 5

Quand l'école est finie en PACA...  
> Premiers pas dans la vie active de la Génération 98

Avril 2004

### N° 6

À la découverte du métier  
> De l'orientation à l'insertion professionnelle  
de 1 000 apprentis en PACA

Novembre 2004

### N° 7

Le chômage des personnes handicapées  
> Analyse de la demande d'emploi  
en Provence - Alpes - Côte d'azur

Février 2006

### N° 8

Qualifications au féminin en PACA  
> Les inégalités d'accès à la formation et à l'emploi

Mars 2006

### N° 9

L'insertion professionnelle des jeunes en PACA  
> Actes de la journée d'échanges du 18 janvier 2005  
à l'INMF AFPA d'Istres

Juillet 2006



PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Observatoire Régional des Métiers